

Le CFC a reversé 54,5 M€ aux auteurs et aux éditeurs en 2023

54,5 M€ reversés en 2023, plus d'un milliard collecté depuis 1983. C'est grâce à la gestion collective que le CFC permet aux auteurs et aux éditeurs de recevoir depuis 40 ans les droits qui leur sont dus pour les rediffusions de leurs contenus dans les entreprises et le secteur pédagogique.

Les enjeux aujourd'hui sont grands face à la multiplication des acteurs du digital qui utilisent massivement les contenus de la presse et du livre sans autorisation, c'est pourquoi le CFC va plus que jamais réaffirmer cette force du collectif pour concilier les droits des créateurs et l'accès aux œuvres par tous.

Laura BOULET – Directrice générale

Le CFC reverse plusieurs fois par an, aux auteurs et aux éditeurs, les droits d'auteur qu'il perçoit auprès des organisations avec lesquelles il a signé une licence qui les autorisent à partager des contenus de presse et de livres.

En 2023, le CFC a ainsi réparti **54,5 M€** au titre des rediffusions de contenus de la presse et du livre effectuées sous format numérique et papier dans les entreprises, les administrations, les établissements d'enseignement, les organismes de formation... ainsi qu'au titre de la part due aux éditeurs pour la copie privée numérique.



54 % DES DROITS ONT ÉTÉ REVERSÉS À LA PRESSE

7 120

TITRES DE PRESSE*
FRANÇAIS CONCERNÉS
DONT 172 PROGRAMMES
AUDIOVISUELS

* hors copie privée de la presse

Droits reversés à la presse française*

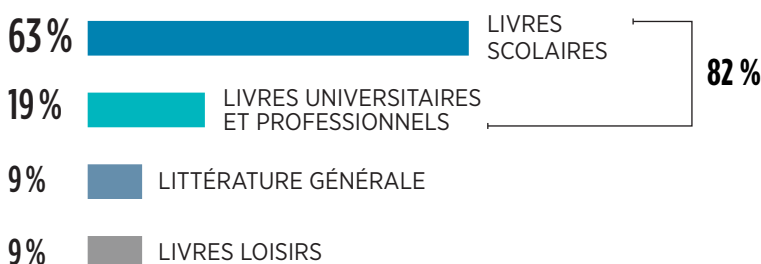


46 % DES DROITS ONT ÉTÉ REVERSÉS AU SECTEUR DU LIVRE

46 141

LIVRES FRANÇAIS
CONCERNÉS

Droits reversés aux livres français

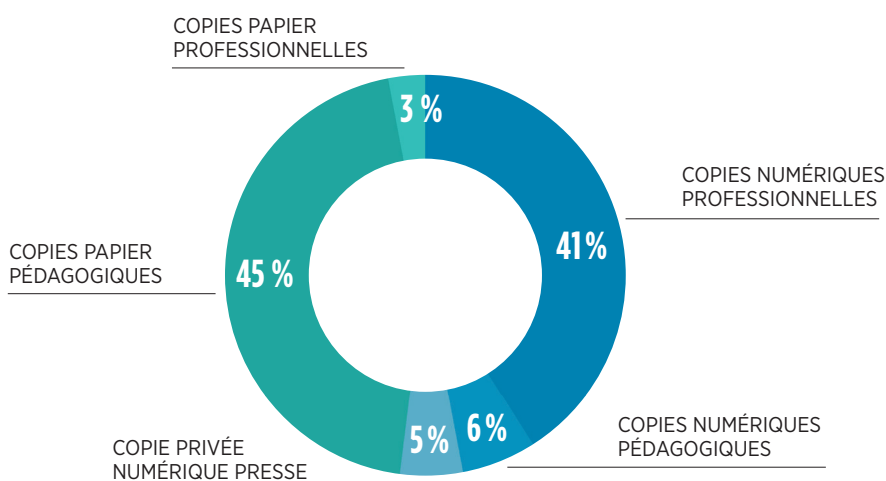




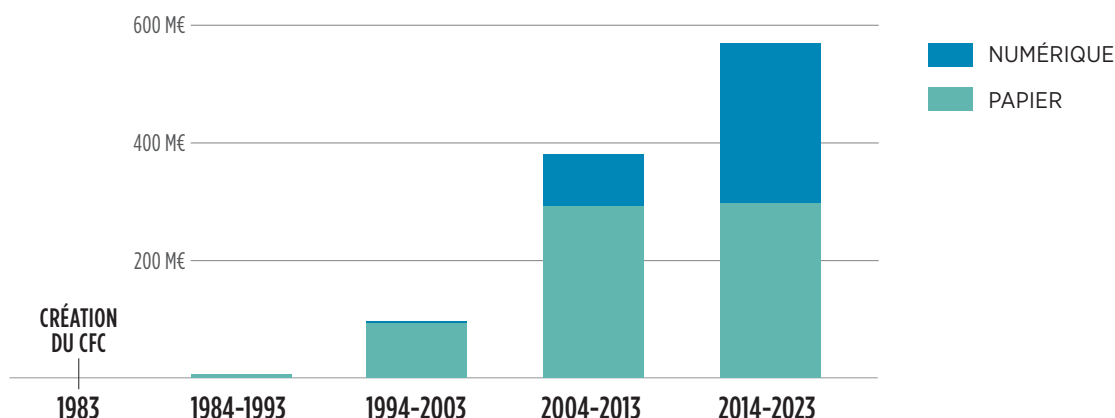
4 403 ÉDITEURS FRANÇAIS DE LIVRES ET DE PRESSE ONT ÉTÉ CONCERNÉS PAR CES RÉPARTITIONS

- 9 ÉDITEURS ont reçu des droits de copie pour 1 000 à 4 000 de leurs publications
- 69 ÉDITEURS ont reçu des droits de copie pour 100 à 1 000 de leurs publications
- 300 ÉDITEURS ont reçu des droits de copie pour 10 à 100 de leurs publications
- 1 243 ÉDITEURS ont reçu des droits de copie pour 2 à 10 de leurs publications
- 2 002 ÉDITEURS ont reçu des droits de copie pour 1 seule publication

52 % DES DROITS PROVIENNENT DES SOMMES FACTURÉES AU TITRE DES REDIFFUSIONS NUMÉRIQUES



DEPUIS SA CRÉATION, EN 1983, LE CFC A COLLECTÉ PLUS D'1 MILLIARD D'EUROS POUR LES AUTEURS ET LES ÉDITEURS



CFC - www.cfcopies.com

contact : communication@cfcopies.com

Le CFC est l'organisme qui gère collectivement les droits d'auteur de la presse et du livre pour les rediffusions de leurs contenus dans tous les secteurs d'activité, depuis 1983. Il répartit également la part des droits qui revient aux éditeurs au titre de la copie privée numérique de la presse.

